

Décision n°2025-03-prix

Relative à l'attribution des prix de la 5^{ème} édition « Dictée de la FEG » FEG

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoir au Président de l'Université en matière de remise de prix,
Vu la décision du Conseil de la Faculté D'Economie et de Gestion en date du 24 janvier 2025,

Considérant que la Faculté d'Economie et de Gestion a organisé la 5^{ème} édition du jeu concours « *la Dictée de la FEG* », en partenariat avec la Fondation Voltaire, afin de valoriser les compétences en orthographe de ses étudiants et personnels,

Considérant la volonté du Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion de récompenser les lauréats de cet événement annuel,

Considérant le caractère favorable de la décision du Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion, en sa séance du 24 janvier 2025, portant sur l'objet de la décision,

Considérant qu'il convient d'approuver l'attribution des prix aux lauréats de ce concours,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Dans le cadre de la 5^{ème} édition du jeu concours intitulé « *Dictée de la FEG* », organisée le 6 février 2025 par la Faculté d'Economie et de Gestion d'Aix-Marseille Université, est approuvée l'attribution des prix sous forme de bons cadeaux comme suit :

- Aux trois étudiants lauréats :
 - 1^{er} prix : un bon cadeau d'une valeur de 300 euros,
 - 2^e prix : un bon cadeau de 200 euros,
 - 3^e prix : un bon cadeau de 100 euros,
- Au personnel ayant obtenu la meilleure note :
 - Un prix d'une valeur de 100 euros,

Article 2 :

Le montant de ces prix est prélevé sur le centre financier 9170CT de la Faculté d'Economie et de Gestion.

Article 3

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 24 février 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le :

06 MARS 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

06 MARS 2025